

La Boîte à Cycler - Viroflay

Règlement intérieur de l'association

La Boîte à Cycler est une association qui :

- **anime des ateliers** et événements autour de la réparation de bicyclettes dans ses locaux ou autres lieux de la ville ;
- **recupère des vélos** et des pièces détachées pour les remettre en état et leur donner une nouvelle vie ;
- **promeut la pratique du vélo.**

Il convient de respecter quelques règles afin que les activités se déroulent dans la bonne humeur, la convivialité et la sécurité de tous. Ces règles sont énoncées ci-après.

Leur non-respect pourra entraîner l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation de l'association, sur décision souveraine du Conseil d'Animation convoqué à cet effet, mais nous avons collectivement les moyens d'éviter cette extrémité !

Principe de fonctionnement des ateliers

Associatifs et coopératifs, les ateliers sont un lieu d'échanges : les animateurs-trices, les adhérent-e-s et les participant-e-s occasionnel-le-s sont là pour **s'entraider et partager leurs compétences / connaissances.**

Les ateliers sont un lieu de **recyclage** et de **revalorisation** des bicyclettes et pièces.

Les ateliers sont un lieu de promotion active de l'usage de la bicyclette.

Les ateliers ne sont pas un centre de formation ; les adhérent-e-s agissent avec les connaissances, les outils et les pièces disponibles, **sans garantie d'aucune sorte.**

Les adhérent-e-s de l'association ne réalisent **pas de prestation de réparation** et s'engagent à ne pas utiliser les services de l'association à des fins commerciales.

Adhésion à l'association

Pour bénéficier des services de l'association (atelier, aide et conseils, outillage, prêt de matériel, achat de pièces détachées et de vélos, revues techniques, etc.), toute personne doit être **adhérente et à jour de sa cotisation.** La carte d'adhérent-e doit être présentée à l'animateur-trice de l'atelier s'il-elle en fait la demande.

L'adhésion est à prix libre et valable un an de date à date.

- Le choix d'une adhésion à prix libre permet à tous d'accéder aux services de l'association et de la soutenir.
- Pour information, la cotisation publique moyenne s'élève à 17€ dans les ateliers en France (Panorama des ateliers 2013, L'Heureux Cyclage).

La Boîte à Cycler est une **association d'adultes.** Les enfants peuvent participer aux ateliers sous la surveillance vigilante et exclusive d'un ou de leurs parents à jour de leur cotisation. Les enfants de plus de 14 ans peuvent adhérer avec une autorisation parentale. S'ils sont autonomes, ils pourront venir non accompagnés mais demeureront à tout moment sous la responsabilité de leurs parents.

Des activités spécifiques pour les jeunes peuvent être animées par La Boîte à Cycler, une organisation spéciale sera alors prévue.

Implication et respect des personnes

Chacun-e est **co-auteur-e de la vie de l'association**, par son implication et son comportement. Chacun-e participe au bon déroulement des activités de l'association en créant et maintenant de bonnes relations.

Animation des ateliers

Les **ateliers sont animés par des bénévoles**. Les animateurs-trices sont des adhérent-e-s majeurs, volontaires pour prendre la responsabilité d'un atelier pendant un créneau horaire, sans obligation d'expertise en mécanique cycle.

Les horaires et les lieux des ateliers sont communiqués à l'avance par affichage papier, sur le site internet ou par courrier électronique aux adhérents.

Assurance

L'association souscrit une **assurance responsabilité civile** pour les activités qu'elle encadre, dans ses locaux ou hors les murs. Les adhérents majeurs et mineurs doivent être couverts par une assurance responsabilité individuelle. L'association n'est pas responsable des personnes participant à des ateliers, notamment sur l'espace public, sans être adhérentes.

Outillage, matériel et pièces détachées

L'association met à disposition de ses adhérent-e-s un **outillage et du matériel adapté** à la réparation, au réglage et à l'entretien des vélos. L'outillage ne pourra sortir de l'association, sauf sur autorisation explicite de l'animateur et inscription dans un registre dédié.

Chacun-e est tenu spécialement à l'issue de ses propres travaux, et a fortiori en fin de permanence de laisser propre la place qu'il a occupée, de laisser les plans de travail dégagés ustensiles utilisés et de **remettre les outils et fournitures utilisés à leur place**.

Le rangement, le tri des pièces, le nettoyage des matériels et locaux font partie des obligations de l'ensemble des usagers de l'atelier. Si un-e bénévole de l'association juge que ces conditions n'ont pas été remplies à une précédente permanence, la permanence suivante pourra être consacrée en partie au nettoyage et au rangement, avec l'aide des adhérents présents.

Quand un outil semble cassé ou détérioré, il doit être remis à l'animateur-trice, qui décidera de sa destination (remise en service après réparation, transformation pour un nouvel usage ou remplacement par un matériel neuf).

Locaux

Tout local, utilisé régulièrement ou exceptionnellement par La Boîte à Cycler, doit être remis en état (rangement, nettoyage, réparation) à la fin de chaque atelier.

Les règles de fonctionnement propres à chaque local utilisé, notamment concernant le bruit et la sécurité, doivent être respectées.

Compte-tenu du manque de place de stockage, les adhérent-e-s ne pourront laisser leurs vélos et leurs effets personnels dans les locaux que sur autorisation explicite des animateurs-trices.

Sécurité

L'entretien et la réparation des vélos implique l'**utilisation de matériel adapté à des tâches spécifiques**. Leur mauvaise utilisation peut être rapidement dangereuse pour soi-même et pour les autres. Quelques conseils pour éviter les incidents et accidents pendant les interventions :

- S'attacher les cheveux, car ils peuvent se prendre dans les dérailleurs et pignons
- Mettre des gants dès que possible. Ces équipements sont, pour une question d'hygiène, à usage personnel.
- Mettre un tablier ou une blouse de travail.

- S'assurer que le vélo est solidement arrimé à son support de travail pour éviter qu'il ne tombe durant les interventions.
- Toujours arrêter la rotation des roues et des pédales avant d'approcher les mains des roues, chaîne, pignons, pédaliers, freins...
- Utiliser les outils dans le cadre de l'usage pour lequel ils sont prévus : un tournevis n'est pas fait pour frapper, une pince n'est pas faite pour dévisser un écrou, etc... Si on ne sait pas quel outil utiliser ou la manière de s'en servir, demander à l'animateur.
- L'utilisation d'outils et de matériel implique leur nettoyage et leur rangement après usage. Il en va de même pour les pièces détachées. Les plans de travail et le sol doivent être débarrassés des déchets de toute sorte, des graisses ou autres produits et nettoyés.
- **Certains travaux sont plus faciles à deux. N'hésitez pas à vous entraider.**

En cas d'affluence, et pour permettre au plus grand nombre d'effectuer les réparations, le temps imparti à chacun sera limité par l'animateur-trice, et il pourra donner des priorités.

Achats de vélos et de pièces

L'association **recupère des vélos et des pièces et les remet en état** pour leur donner une seconde vie. L'association expose dans un local ou présente lors d'ateliers ou d'évènements les vélos réparés proposés à la vente.

Les vélos sont **vendus en l'état et non garantis**. La fiche de suivi attachée au vélo **indique à l'acquéreur du vélo les réparations effectuées et attire l'attention sur les éléments à compléter** (éclairage, pneus, freins notamment) qui n'auraient pas pu être remplacés pour des raisons de budget ou de manque de pièces. Les acquéreurs sont incités à venir aux ateliers pour entretenir leur vélo.

Leur prix est déterminé d'un commun accord par les membres du Conseil d'Animation et/ou les bénévoles en charge de la remise en état des vélos, sur la base d'une grille tarifaire prédéfinie. Ce prix est inscrit sur la fiche de suivi attachée au vélo. Les pièces neuves et les pièces d'occasion en très bon état sont vendues à prix fixe, selon une grille tarifaire prédéfinie. Les autres pièces d'occasion sont gratuites ou à prix libre fixé d'un commun accord entre le bénéficiaire et l'animateur du jour, et au besoin un ou des membres tiers présents.

Les adhérents ne doivent pas faire de commerce à l'atelier, ni faire payer leurs services. **Seuls les adhérents peuvent acheter des vélos, dans la limite de 2 vélos ou cadres par an.** Un suivi des ventes est réalisé par les bénévoles.

Dons

L'association peut recevoir des **dons de vélos, pièces détachées, outils et autres moyens matériels** permettant de réaliser ses actions. Un reçu est émis pour garder trace du don à l'association.

Les vélos sont numérotés et une fiche de suivi / diagnostic leur est attachée, pour assurer la traçabilité et la qualité des réparations collectives.

Règlement mis à jour le 25 juin 2016, par le Conseil d'Animation